



CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

GRENOBLE, LE 28 FEVRIER 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Episode de pollution de l'air

L'épisode de pollution de l'air de niveau « alerte » perdure sur la région Rhône-Alpes.

Le maintien des conditions anticycloniques et les prévisions d'émissions de particules évolueront peu.

La situation semble s'améliorer très légèrement demain ; le dispositif d'alerte reste maintenu.

Principales recommandations sanitaires et comportementales :

- Ne modifiez pas vos déplacements habituels
- Ne modifiez pas vos activités sportives sauf pour les sujets sensibles qui doivent privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses (et notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives)
- Ne modifiez pas vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation
- Pratiquez le co-voiturage ou utilisez les transports en commun
- Réduisez votre vitesse sur routes et autoroutes
- N'allumez pas de feu de cheminée sauf s'il s'agit de votre unique moyen de chauffage
- Les éventuelles dérogations à l'interdiction permanente de brûlage à l'air libre sont suspendues

L'ensemble des recommandations sanitaires et comportementales est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.air-rhonealpes>

CONTACT PRESSE



04.76.60.34 00